

Note relative à la répartition du Vison d'Europe

Le Vison d'Europe est l'une des espèces les plus menacées en Europe et en France. Il est classé « en danger critique d'extinction » (CR) sur les listes rouges nationale et mondiale de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). L'espèce a bénéficié de deux Plans Nationaux d'Actions (PNA) en 1999-2003 et 2007-2011. Depuis 2014, un PNA intermédiaire met en œuvre des actions d'urgence dans l'attente de la validation d'un 3^{ème} PNA.

Le Vison d'Europe est une espèce particulièrement discrète, difficile à observer en nature. Les indices de présence habituellement utilisés pour suivre les espèces de mammifères (crottes et traces) sont rares et permettent difficilement d'identifier avec certitude l'espèce. Le Vison d'Europe est par ailleurs très difficile à distinguer de deux espèces assez proches morphologiquement : le Vison d'Amérique et le Putois d'Europe. Enfin, les suivis réalisés en France et en Europe ont montré que le Vison peut se déplacer sur de très grandes distances.



Actuellement, les sources de données disponibles pour caractériser la présence de l'espèce sont de deux ordres :

- Des campagnes de prospection visant spécifiquement le Vison d'Europe :
 - Une première campagne mise en œuvre jusqu'en 2003 dans le cadre du 1^{er} plan national a permis de définir l'aire de répartition française du Vison d'Europe entre 1991 et 2003.
 - Une actualisation de cette répartition géographique est en cours avec un protocole prévoyant plus de 500 campagnes de prospections, réparties sur l'ensemble de l'aire de répartition possible, probable ou certaine de l'espèce.
- Des observations aléatoires :

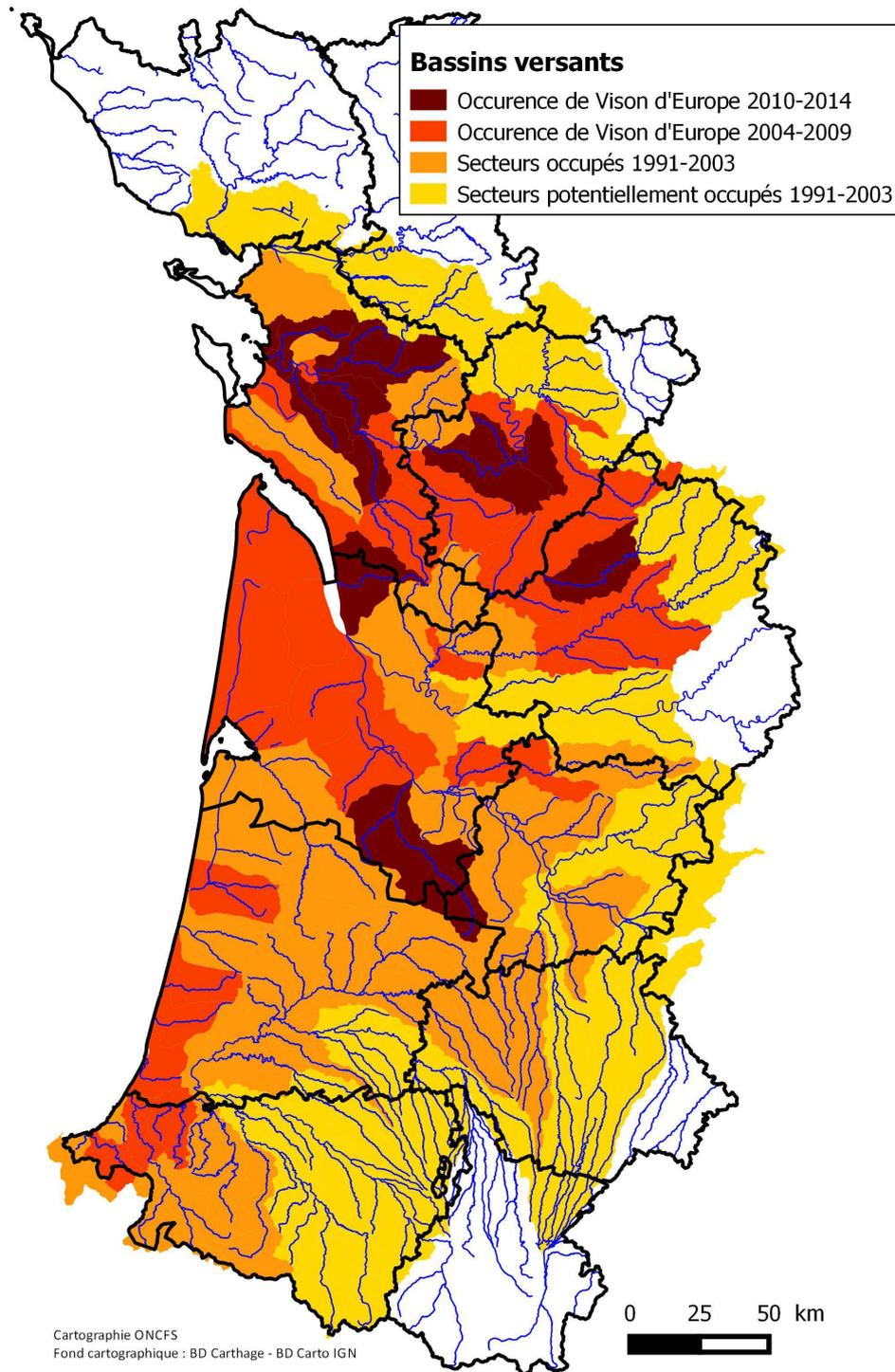
Il s'agit principalement d'individus capturés lors de campagnes de lutte contre les animaux déprédateurs (Ragondin par exemple), ou bien de cadavres de Visons récoltés en bord de route. Quelques observations directes viennent compléter ces données.

La cartographie présentée ci-dessous permet de visualiser ces données sur les périodes 2004-2009 et 2010-2014. La représentation se fait à l'échelle des bassins versants (Sous-Secteurs Hydrographiques de la couche BD Carthage de l'IGN et des Agences de l'Eau) pour lesquels des données de présence ont été récoltées. Seules les données avec identification certaine de l'espèce ont été retenues. Les caractéristiques de discrétion propre à l'espèce, n'interdisent pas l'hypothèse de présence de celle-ci sur des secteurs où aucune donnée n'a pu être collectée. Ceci est d'autant plus vrai sur les zones limitrophes des bassins où la présence est validée.

Pour mémoire, les textes réglementaires qui régissent la protection nationale de l'espèce et de ses habitats (art L.411-1 CE, Arrêté ministériel mammifères du 23/04/2007) interdisent la destruction des sites de reproduction et des aires de repos des spécimens.

La mise en œuvre d'un protocole d'actualisation des données de répartition de l'espèce est en cours. En l'attente des résultats, le Vison d'Europe doit toujours être considéré comme présent sur tous les bassins versants identifiés sur la carte ci-après quelque soit leur couleur.

L'essentiel des documents de référence utiles à la connaissance des enjeux de l'espèce sont téléchargeables à cette adresse: <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a10771.html>



Ont participé au recueil des données dans le cadre des différents Plans Nationaux d'Actions :

Pour chaque département : Associations des Piégeurs Agréés, Fédérations des Chasseurs, Conseils Départementaux, Services de l'OFB, FDGDON

Ainsi que le GREGE, SEPANSO, SEPANLOG, LPO, Charente Nature, Nature Environnement 17, INRA, Communauté de Communes de Haute

Saintonge, Cistude Nature, AGERAD, SMEAP, ONF, Syndicat de l'Isle, SMGMN, LEGTA Bazas, CPIE Seignanx, Jalle Rivière propre, Centre de la

Trave, SEPRONAS, PNRLG, SBC Livenne, Mairie de Biscarosse, MIFEN, FDAAPPMA 16, EPRN, ...